

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 8 novembre 2012
N° de dossier : 10887/272733.00003

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

**Objet : Demande de révision de la décision D-2011-175 et d'exercice du pouvoir de surveillance et de contrôle de la Régie de l'énergie
Dossier de la Régie de l'énergie : R-3827-2012**

Chère consœur,

Demande

Veillez trouver sous pli un original et huit (8) exemplaires d'une Demande de révision de la décision D-2011-175 et d'exercice du pouvoir de surveillance et de contrôle de la Régie de l'énergie (la « **Demande** ») déposée par les co-demandresses Tshiuéтин Énergie S.E.C. et Hydroméga Services inc. (les « **co-demandresses** »), laquelle est accompagnée d'un chèque émis à l'ordre de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») au montant de 500,00\$ en paiement des frais d'ouverture de dossier.

Les co-demandresses déposent au soutien des présentes des informations et des pièces pour lesquelles elles demandent un traitement confidentiel, le tout en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de l'article 33 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Les motifs au soutien de cette demande de traitement confidentiel sont plus amplement exposés dans l'affirmation solennelle de monsieur Stéphane Boyer, représentant autorisé des co-demandresses.

Une copie non-caviardée de la Demande et des pièces est donc déposée sous pli confidentiel au greffe de la Régie et une copie caviardée de celle-ci est signifiée aux mises en cause Hydro-Québec Distribution (« **HQD** »), Hydro-Québec TransÉnergie (« **HQT** ») et Deloitte inc.

DM_MTL/272733.00003/2916723.1

Instructions quant au calendrier incluant une ronde de demandes renseignements par écrit et le dépôt d'un rapport d'expert

Les co-demandresses sont disponibles pour convenir d'un calendrier avec Hydro-Québec et ce, à l'intérieur du cadre procédural que la Régie voudra établir, pour assurer le traitement efficace du présent dossier.

Les co-demandresses informent la Régie qu'elles sont en mesure de faire parvenir à Hydro-Québec ses demandes de renseignements (« **DDR** ») au plus tard le 30 novembre.

Cette ronde de DDR et ses réponses seront utiles aux fins de permettre aux co-demandresses de déposer en preuve un rapport d'expert.

Cette ronde de DDR est fondamentale car elle constitue la seule occasion pour les co-demandresses d'obtenir de la part des mises en cause les renseignements relatifs au traitement de leurs soumissions déposées auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de l'Appel d'offres A/O 2009-02.

La ronde de DDR permettra également d'alléger le processus réglementaire et de simplifier le déroulement de l'audience devant la Régie car plusieurs informations auront été préalablement obtenues et pourront être présentées clairement à la Régie sans nécessairement recourir à de longs contre-interrogatoires des représentants des mises en cause.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/pc
c. c. Me Yves Fréchette - Hydro-Québec